

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 FEVRIER 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 31/1480 :

Compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu de la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2020

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Willy TAN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphane DIJOUX), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur Jean Paul BRET), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), BELLON Stéphane (par Monsieur Olivier NARIA), ARAYE Hélène (par Madame Marie Claire GUIEN), RIVIERE Christelle (par Madame Marie Claude PALIOD).

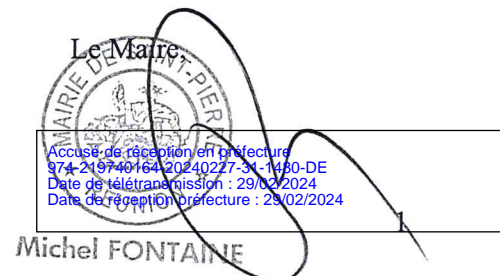
ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 01 mars 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 21 février 2024.



Affaire n°31/1480 : Compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu de la délibération du Conseil municipal du 23 mai 2020.

Direction des Ressources

Le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions et arrêté suivants ont été pris :

- Décision n°014/DAJ&A/2023 du 26 septembre 2023 – d'ester en justice & portant règlement des frais et honoraires d'avocats – Cour administrative d'appel de Bordeaux instance n°23BX02346– Sas Océanis Outre-Mer demanderesse – Appel du jugement n°2100147 rendu le 03 juillet 2023 par le Tribunal administratif de La Réunion – Avocat désigné « Cabinet Alain RAPADY », à Saint-Denis – Frais et honoraires d'un montant de 4 895.50 € TTC y compris les frais de plaidoirie.

- Décision n°015/DAJ&A/2023 du 26 septembre 2023 – d'ester en justice et portant désignation et règlement des frais et honoraires d'avocats – saisine par la SAU Consulting Engineering Architecture du Comité Consultatif Interrégional de Règlement amiable des Différends ou Litiges relatifs aux marchés publics de Paris (CCIRA) – Dossier n°23P008- Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du futur centre administratif – Avocat désigné : la Selarl d'Avocats Soler & Couteaux Associés à Strasbourg - Frais et honoraires d'un montant de 2 907.80 euros TTC.

- Décision n°016/DAJ&A/2023 du 19 octobre 2023 – d'ester en justice et portant désignation et règlement des frais & honoraires d'avocats – Tribunal administratif instance n°2301206 - requête d'un agent pour demander l'attribution de prime indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) depuis la date de la délibération du Conseil municipal instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RISEEP) et ce avec effet rétroactif - Avocat désigné : la Selarl Xavier BOISSY – à Bordeaux - Frais et honoraires d'un montant prévisionnel de 3 593.50 euros TTC – Les dépenses afférentes acquittées feront l'objet d'un remboursement par la Smael Assurances, à Niort au titre du contrat « Protection juridique » à hauteur du barème contractuel.

- Décision n°017/DAJ&A/2023 du 23 octobre 2023 – d'ester en justice et portant désignation et règlement des frais et honoraires d'avocats – Tribunal administratif instances n°2301057 et n°2301056 – requêtes introductives d'instances enregistrées le 11 août 2023 par deux agents de droit public affectés à la Médiathèque de Saint-Pierre – tendant à l'annulation des décisions du Maire du 02 et 07 juin 2023 portant suspension de fonctions à titre de mesure conservatoire pour une durée de quatre mois - Avocat désigné : Cabinet d'avocats Landot & Associés, à Paris - Frais et honoraires d'un montant prévisionnel de 14 213.51 euros H.T.

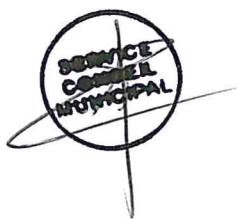
- Décision n°018/DAJ&A/2023 du 30 octobre 2023 – portant désignation d'avocat dans le cadre d'une procédure disciplinaire engagée à l'encontre d'un agent adjoint technique territorial en contrat à durée indéterminée de droit public – Avocat désigné : Maître Jérôme Maillot, avocat inscrit au Barreau de Saint-Pierre pour représenter la Commune de Saint-Pierre lors de la réunion du Conseil de Discipline. Les frais & honoraires d'avocats feront ultérieurement l'objet d'une décision du maire portant règlement.

- Décision n°019/DAJ&A/2023 du 23 novembre 2023 – portant règlement des Frais & Honoraires d'Avocats – additif à la décision n°018/DJA&A/2023 du 30 octobre 2023 et additif à la décision n°016/DAJ&A/2022 du 17 août 2022 – Conseil de discipline au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Réunion à l'encontre de deux agents à contrat à durée indéterminée (CDI) de droit public -

Avocat désigné – Maître Jérôme Maillot dans le cadre de cette mission de représentation –Frais et honoraires d'un montant de 542.50 euros TTC.

- Décision n°20/DAJ&A/2023 du 05 décembre 2023 – d'ester en justice - suivant la requête enregistrée le 17 novembre 2023 sous l'instance n°2301480 au greffe du Tribunal administratif de La Réunion par un tiers, tendant à l'annulation du permis de construire n°97416 22 A 0547 délivré le 25 mai 2023 – Frais & honoraires d'avocats : contentieux traité par la Direction des Affaires juridiques & Assurances

- Décision n°001DAJ&A/2024 du 8 janvier 2024 – d'ester en justice & portant règlement des frais et honoraires d'avocats – Tribunal judiciaire de Saint-Pierre – Occupation irrégulière du domaine public routier communal à Terre-Sainte. Avocat désigné « Cabinet Alain RAPADY », à Saint-Denis – Frais et honoraires d'un montant prévisionnel de 5 438.00 € TTC y compris les frais de plaidoirie.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE